

## Nos missions, nos tarifs

Le SIRES IDF en tant qu'Agence immobilière à vocation sociale propose aux propriétaires bailleurs un accompagnement complet.

### **La mise en location :**

- Sélection du locataire à partir des annonces publiées sur [www.seloger.com](http://www.seloger.com), sur [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr) et/ou par le réseau de nos partenaires (CCAS, MDS, ALJT, Associations, etc.),
- Signature des baux et des documents annexes,
- Établissement d'un état des lieux d'entrée et de sortie,
- Remise des clefs (vérification des assurances multirisques).

### **Honoraires liés à la mise en location conformément au décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 – art. 1 et 2 :**

- 10 € maximum par m<sup>2</sup> (en zone tendue) de surface habitable pour le bailleur et pour le locataire.

### **Honoraires d'état des lieux d'entrée conformément au décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 – art. 3 :**

- 3 € par m<sup>2</sup> de surface habitable pour le bailleur et pour le locataire.

### **Gestion locative :**

- Établissement des décomptes financiers : avis d'échéance, quittances, régularisations des charges, etc.,
- Contacts avec les locataires : constitutions des dossiers de candidatures, visites des logements,
- Encaissement des loyers et des charges,
- Recouvrement des impayés (Précontentieux),
- Gestion de sinistres impayés et détériorations immobilière (Contentieux),
- Si nécessaire :
  - Accompagnement social des locataires,
  - Établissement des déclarations fiscales.

### **Tarif de la gestion locative :**

**7% TTC des loyers et des charges encaissés**, payé uniquement par le bailleur (et déductibles en totalité de votre déclaration sur les revenus fonciers).

### **Option : Frais d'assurance Garantie des Risques Locatifs (avec la Mutuelle Alsace-Lorraine-Jura) :**

- Loyers impayés (pour un loyer maximal de 2 000 € CC) :  
Jusqu'au départ du locataire dans la limite d'une garantie globale de 70 000 € TTC
- Frais de procédure + gestion du recouvrement
- Dégradation Locative (Différence EDLE/EDLS + Présentation factures (- vétusté, - exclusions assurantielles, - DG) : jusqu'à 7700 € TTC

### **Tarif de la GRL ou GLI :**

**3 % T.T.C du montant des loyers et charges annuels**, payé uniquement par le bailleur (et déductibles en totalité de votre déclaration sur les revenus fonciers).

**Informations :** [www.assurancemutuelle.com](http://www.assurancemutuelle.com)

Davantage d'informations sur notre site internet : [www.sires-idf.com](http://www.sires-idf.com)